

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le jeudi 2 mars 2017 à 20 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-verbal de la séance précédente : approbation.
2. Patrimoine communal : déclassement d'un véhicule : décision
3. Acquisition d'un véhicule pour le service travaux:
 - Cahier spécial des charges : approbation
 - Mode de passation du marché : décision
4. Plan de cohésion sociale :
 - rapports d'activités et financier 2016 : approbation
 - modifications au plan 2014-2019 : approbation
5. Convention taxi social : dérogation : décision
6. Subside : décision
7. Zone de police : délégation pour mise hors balise emprunts 2017 : décision
8. Règlement Général Comptabilité Communale : article 14 § 2 – 1° : ratification
9. Plan d'Investissement Communal 2017-2018 : décision
10. Convention de mise à disposition d'un terrain à la rue du Trieu : approbation
11. Convention de mise à disposition d'un terrain à la rue de Quiévreumont :
approbation
12. Acquisition de bâtiments en viager : projet d'acte : approbation

Par ordonnance :
La Directrice Générale, f.f.

L'Echevin Délégué
aux fonctions maïorales,

Mme M.L. VANWIELENDAELE

Mr O. HARTIEL